



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE
ET DE LA DIGITALISATION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

APPEL A PROJET

**POUR LA PRODUCTION DE
PROGRAMMES**

AUDIOVISUELS ET RADIOPHONIQUES

2. PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de l'exécution du programme d'actions du Gouvernement 2021-2026, la réalisation d'un des projets phares du secteur du numérique est la « modernisation des médias de service public ».

En effet, l'audiovisuel public béninois dispose de nombreux plusieurs médias édités au fil des années en fonction des opportunités identifiées :

- ✓ Médias télévision : ORTB, BB24, ADO TV,
- ✓ Médias radio : Bénin, Bénin Alafia, Parakou, Septentrionale FM, ADO FM.

Dans un contexte de modernisation, de concurrence et de recherche de cohérence des médias publics, le Gouvernement entreprend dans le cadre de son programme d'action 2021-2026, de moderniser les médias publics afin de les rendre les plus attractifs qu'ils ne le sont aujourd'hui et de renforcer leur audience sur le plan local et international.

Dans ce sens, le Ministère du Numérique et de la Digitalisation lance un appel à projet pour la production de programmes et de contenus audiovisuels qui vise à concevoir, produire et diffuser sur les chaînes de télévisions et radios publics du pays, des programmes innovants qui permettent de mettre en valeur les cultures béninoises, d'explorer les traditions du pays et de mettre l'accent sur les thématiques d'intérêt pour notre pays.

Les projets éligibles à cet appel à projet seront ceux dont les thématiques s'inscrivent dans une logique de valorisation de notre patrimoine, de démonstration innovante de nos modes de vie et donc de développement par le biais de l'image. L'objectif est d'amener les producteurs à réfléchir et montrer l'identité béninoise sous toutes ses formes et toujours de manière positive. Les projets en plusieurs épisodes sont vivement encouragés.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement direct d'une somme non remboursable, octroyée aux candidats retenus. Le montant alloué à chaque projet sera évalué au cas par cas, en fonction du stade d'avancement, de l'impact et le potentiel du projet, de sa complexité et de sa durée. Ce

montant peut être une partie ou la totalité de la somme demandée par le candidat dans son dossier de candidature pour la réalisation du projet. Ce montant peut atteindre dix millions (10 000 000) FCFA par projet. Les modalités de financement (notamment du financement complémentaire à mobiliser par le candidat le cas échéant) seront discutées avec les candidats sélectionnés. Le financement ne peut être utilisé que pour le projet décrit.

Les candidats peuvent utiliser comme matière les ressources touristiques du pays et en termes de modes de vie, travailler également sur des expériences positives pour l'environnement, existant au Bénin ou encore des parcours de femmes ou de jeunes qui font bouger les choses dans nos communautés.

Leurs projets seront ensuite diffusés en exclusivité sur l'une ou plusieurs des chaînes publiques et bénéficieront de toute la promotion nécessaire sur les antennes numériques et linéaires. Les projets sont destinés à être exploités, à titre exclusif, par les seules entreprises du service public de l'audiovisuel ; à cet égard, ne pourront être retenus les projets faisant déjà l'objet d'engagements de développement, de production ou de diffusion de la part de tiers, par quelque mode et sur quelque territoire que ce soit, dès lors que ces engagements ne permettraient pas l'exploitation exclusive et entière des programmes issus de ces projets par les entreprises du service public de l'audiovisuel.

Un comité, en charge de l'évaluation des candidatures, procédera à une revue des dossiers pour faire la sélection des projets. Ce comité d'évaluation, composé de professionnels et d'experts, pourra statuer sur le montant final à allouer à chaque projet en fonction de critères bien définis.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les candidatures pour le présent appel à projet sont ouvertes aux producteurs indépendants, sociétés de production ou créateurs de contenus

audiovisuels, porteurs de projets de programmes ou établies œuvrant dans l'industrie audiovisuelle ayant :

- envie de raconter le Bénin de manière originale ;
- un projet qui montre un Bénin riche, fier et attractif ;
- une pratique de production conforme aux standards internationaux ;

Pour être éligibles les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Avoir une expérience démontrée dans la production de programmes télévisuels et/ou radiophoniques et fournir des références de projets antérieurs.
- Être légalement en mesure de travailler au Bénin et de respecter les lois et réglementations locales.
- Proposer des thématiques qui s'inscrivent dans une logique de valorisation de notre patrimoine, de démonstration innovante de nos modes de vie et donc de développement par le biais de l'image.
- Démontrer une bonne compréhension du monde actuel des médias, une bonne connaissance du Bénin et de ses réalités et présenter une stratégie qui permettrait de décliner leurs projets sur les environnements numériques afin de leur donner encore plus d'impact et d'écho.

Les structures étrangères doivent préciser dans leur dossier comment il assure le transfert de compétence à des structures locales.

Les candidatures doivent être soumises uniquement en français.

4. TYPE DE PROGRAMMES RECHERCHES ET ORIENTATION THEMATIQUE

a) Programmes recherchés

Les candidats peuvent proposer un type de formats de programmes télévisuels ou radiophoniques ainsi qu'il suit :

- Documentaires ;
- Long format de reportages ;
- Séries télévisées (dramatiques, comiques, policières, etc.) ;
- Émissions de divertissement ;
- Programmes enfant ;
- Programmes en langues locales ;

b) Orientation thématique

Les thématiques ci-après ciblées, offrent des opportunités de créer des programmes locaux variés qui permettront de faire découvrir le Bénin sous différents aspects et d'enrichir la grille de programmation des médias publics. Il s'agit de :

- **Culture et patrimoine** : Des programmes mettant en valeur la richesse culturelle et le patrimoine du Bénin, notamment la musique, la danse, l'artisanat, les festivals traditionnels, les rites et coutumes, les sites historiques, etc.
- **Tourisme** : Des programmes touristiques permettant de découvrir les différentes régions du Bénin, leurs attractions touristiques, les parcs nationaux, les réserves naturelles, les plages, les musées, les sites naturels et historiques, les événements phares, etc.
- **Gastronomie** : Des programmes culinaires présentant la cuisine traditionnelle béninoise, les recettes locales, les produits locaux, les spécialités régionales, les traditions culinaires, etc.
- **Histoire et société** : Des documentaires et des émissions thématiques sur l'histoire du Bénin, son évolution sociale, les personnalités influentes, les mouvements culturels et politiques, les enjeux sociaux contemporains, etc.
- **Art et littérature** : Des programmes mettant en avant les artistes béninois, les écrivains, les peintres, les sculpteurs, les acteurs, les

réalisateurs, les poètes, etc. Des interviews, des performances artistiques, des discussions sur l'art et la littérature béninoise.

- **Développement durable** : Des programmes sensibilisant à l'importance de la préservation de l'environnement, des ressources naturelles, la promotion de l'agriculture durable, les initiatives écologiques, les actions de développement communautaire, etc.
- **Sports** : Des programmes sportifs mettant en avant les athlètes béninois, les compétitions locales, les sports traditionnels, les initiatives sportives, etc.
- **Éducation et formation** : Des émissions éducatives abordant des sujets liés à l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, les défis éducatifs, les innovations pédagogiques ou technologiques, etc.
- **Insolite** : Des histoires, lieux, personnes, événements ou procédés insolites ayant un rapport direct avec le Bénin ou des Béninois et qui sont susceptibles de provoquer des émotions positives et une saine curiosité, tout en valorisant le Bénin.
- **Animation (dessins animés).**

5. CRITERES DE SELECTION

L'évaluation des projets éligibles se fera notamment sur la base des critères suivants :

- Cohérence éditoriale globale ;
- Caractère innovant du projet : qualité créative et originale des concepts proposés ;
- La parité : une attention sera portée sur la présence d'au moins une femme à tous les niveaux de productions (l'écriture du projet, la réalisation ou encore l'équipe technique);
- Capacité du projet à toucher un large public, notamment les jeunes générations (données appuyées par des statistiques) ;
- État du projet (projet en développement avancé ou en production ou ayant une saison antérieure) accompagné de la feuille de route

prévisionnelle de la production ; les productions déjà finalisées et non encore diffusées sur aucune chaîne ou plateforme seront considérées avec attention.

- Précision du budget détaillé et des rubriques dépenses liées à la production de l'œuvre ;
- Expérience et compétence du producteur ;
- Capacité du candidat à respecter les délais de production ;
- Adéquation des ressources techniques et humaines proposées pour la réalisation des programmes ;
- Capacité du candidat à mobiliser si nécessaire un financement complémentaire (prêt bancaire, promesse d'investissement, aide ou subventions...) pour faire démarrer ou pour développer le projet.

6. MODALITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à soumettre un dossier de candidature complet comprenant :

- Une présentation de l'entreprise, des équipes de production et du producteur individuel et les personnes associées au projet
- Une présentation et filmographie de la société de production (s'il y a lieu) et une présentation de l'équipe de réalisation et de production, de création graphique et d'effets spéciaux
- Le CV du réalisateur / de la réalisatrice
- Un résumé du projet (1 page)
- Un synopsis présentant une structure claire et un déroulé précis du projet, ainsi que le format et la durée (5 pages)
- Une note d'intention du réalisateur / de la réalisatrice
- Une note d'intention de la production
- Une présentation de la stratégie digitale forte et précise qui présente notamment les différentes déclinaisons du documentaire sur le web et les plateformes sociales

- Une présentation des personnes qui seront interviewés dans les productions
- Une présentation des lieux de tournages
- Un budget prévisionnel détaillé mentionnant le montant de l'apport déjà disponible (s'il y a lieu)
- Un calendrier de production prévisionnel
- Un teaser du projet soumis

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable et ne sera par conséquent pas étudié.

Les dossiers de candidature complets doivent être soumis sur la plateforme des services publics en suivant le lien :

<https://service-public.bj/public/services/service/PS01349> au plus tard le 17 septembre 2023 à 23h59. Passé ce délai, plus aucune candidature envoyée ne sera recevable.

7. CHRONOGRAMME DES PHASES CLES

Phase 1 : Lancement de la réception des candidatures

Phase 2 : Clôture de la réception des candidatures

Phase 3 : Début de l'évaluation des dossiers de candidatures

Phase 4 : Présélection des projets

Phase 5 : Pitch devant le comité d'évaluation



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE
ET DE LA DIGITALISATION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

@numeriquebenin   